



EXAMEN NORMALISÉ DU 2^{ème} SEMESTRE

♫ Mai 2014 ♫

Niveau : 3A.C

Matière : Français

Texte :

INÉGALITÉS Moins bien rémunérées et davantage confrontées que les hommes au temps partiel, les femmes connaissent une insécurité sociale plus grande.

La précarité se conjugue au féminin

La précarité est une situation dans laquelle se mêlent instabilité, insécurité et pauvreté », affirme Hélène Périvier, économiste à l'OFCE. Or en France, le visage de cette précarité est en grande partie féminin. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à vivre en dessous du seuil de pauvreté (964 euros par mois pour une personne seule en 2010), une situation qui empire avec la crise. L'écart avec les hommes s'était réduit en 2009, mais il s'est à nouveau accentué en 2010.

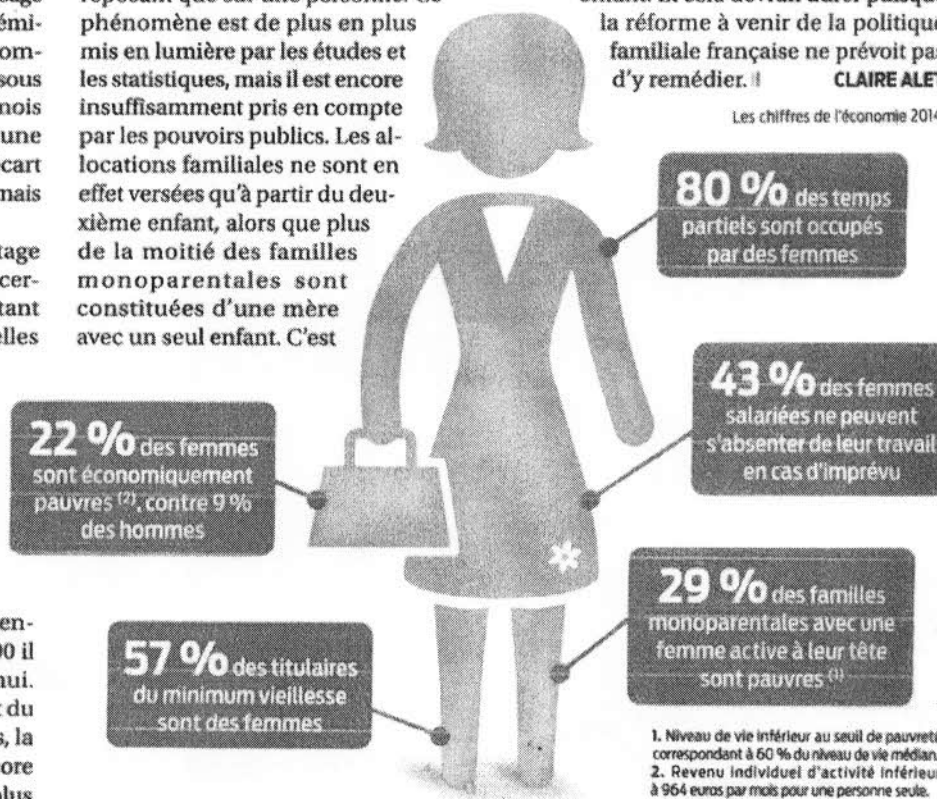
Les femmes sont aussi bien davantage touchées par le temps partiel et par certains types d'horaires atypiques. Autant de symptômes des inégalités auxquelles elles se heurtent sur le marché du travail : dévalorisation des secteurs professionnels et des emplois où elles sont surreprésentées, inégalités de salaires...

La précarité est aussi la conséquence d'un fait de société qui prend de l'ampleur : la hausse du nombre de séparations et de divorces, et donc de familles monoparentales. Celles-ci sont passées de 700 000 il y a trente ans à 1,7 million aujourd'hui. Or, même si les pères restent la plupart du temps présents dans la vie des enfants, la charge courante des enfants repose encore majoritairement sur les mères. Ainsi, plus de 80 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme. Ces situations familiales sont un facteur de précarité, puisque

les revenus du ménage sont moins élevés et le risque de tomber dans la pauvreté décuplé, les ressources du ménage ne reposant que sur une personne. Ce phénomène est de plus en plus mis en lumière par les études et les statistiques, mais il est encore insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics. Les allocations familiales ne sont en effet versées qu'à partir du deuxième enfant, alors que plus de la moitié des familles monoparentales sont constituées d'une mère avec un seul enfant. C'est

une exception française : dans la plupart des autres pays européens, il est possible de toucher ces allocations dès le premier enfant. Et cela devrait durer puisque la réforme à venir de la politique familiale française ne prévoit pas d'y remédier. **CLAIRE ALET**

Les chiffres de l'économie 2014



1. Niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté correspondant à 60 % du niveau de vie médian.
2. Revenu individuel d'activité inférieur à 964 euros par mois pour une personne seule.

Portrait de la précarité féminine

I] Etude du texte :

1 – Complète le tableau suivant :

| L'auteur | La source | La typologie | Le point de vue |
|----------|-----------|--------------|-----------------|
| | | | |

2 – Relève du texte le passage qui correspond à la thèse de l'auteur.

3 – Dédus-en le type de raisonnement exploité dans ce texte.

4 – D'après le texte, en comparaison avec l'homme, à quelles inégalités est confrontée la femme dans le marché du travail ?

5 – D'après le texte, quels problèmes de la société accentuent ces inégalités ?

6 – Quel rôle joue la citation et les données chiffrées présentes dans ce texte ?

7 – Relève du texte :

- deux connecteurs logiques.
- une phrase à la tournure impersonnelle.
- une phrase à la forme emphatique

8 – Indique la valeur du présent de l'indicatif dans ce texte.

9 – Prouve que la visée de l'auteur de ce texte est de convaincre.

II] Fonctionnement de la langue :

1 – Dis autrement :

* La précarité est aussi la conséquence d'un fait de société.

2 – Donne le contraire du mot souligné :

* Ces situations sont un facteur de précarité.

3 – Complète le tableau suivant :

| Figures de style | Phrases |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| une comparaison | (du texte) |
| | L'écart avec les hommes s'était réduit [...] mais il s'est accentué de nouveau. |
| une personnification | ta propre phrase |

4 – Relie les propositions suivantes de façon à exprimer l'hypothèse :

* La société se montre responsable. Hommes et femmes jouissent de leurs droits.

5 – Transpose le passage suivant au discours indirect :

* L'assistante sociale a interrogé une femme : « Est-ce que les allocations familiales qu'on vous verse seront suffisantes ? »

6 – Conjugué convenablement les verbes entre parenthèses :

* La femme subira davantage de discrimination à moins que la société ne (**réagir**) au plus vite.

* Dans l'hypothèse où la femme (**comprendre**) que l'homme est son compagnon et non son maître, elle (**exiger**) son estime.

* Quand la femme (**relever**) le défi, elle se frayera une place dans la société.

7 – Ecris correctement les mots entre parenthèses :

Ces hommes et ses femmes, (**partageant**) les mêmes soucis et intérêts, se sont (**concerter**) pour (**élucider**) leurs conflits. (**Persuader**) qu'ils se complétaient, ils ont pu voir (**clair**) dans leur situation.

III] Production écrite :

☞ Traite aux choix un des deux sujets suivants :

Sujet 1 :

« La précarité se conjugue au féminin ». Constat à prendre en considération !

A ce propos, une femme raconte ce qu'elle a enduré pour arriver à subvenir aux besoins de ses enfants qui étaient à sa charge.

Consignes d'écriture :

* Narre à la 1^{ère} personne.

* Utilise convenablement les temps de la narration.

* Définis les parties de ton devoir : introduction, développement et conclusion.

Sujet 2 :

Ecris une lettre ouverte que tu adresses à la société pour vanter les mérites de la femme et sa capacité à rivaliser avec l'homme dans tous les domaines.

Consignes d'écriture :

* Respecte la mise en page de la lettre ouverte.

* Applique le schéma argumentatif dans ton texte.

* Avance au moins deux arguments et deux exemples à l'appui de ta thèse.

* Emploie les connecteurs logiques pour assurer la progression logique de tes idées.

N.B. Ne dépasse pas vingt lignes.